

Le vendredi 27 octobre 2017



M. Pierre Lynch  
Président  
Association québécoise de défense des droits  
des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)  
Laval-Laurentides  
1450, boulevard Pie-X, bureau 202  
Laval (Québec) H7V 3C1  
Courriel : [aqdr.laval@aqdr.org](mailto:aqdr.laval@aqdr.org)

Monsieur le président,

Nous avons bien reçu votre lettre du 24 octobre dernier concernant les revendications de votre association qui représente 3 700 membres à Laval et dans la région des Laurentides. Comme vous vous en doutez, les réponses que nous vous soumettons concernent directement et uniquement les résidents lavallois. Je n'aurais pas voulu que les réponses qui suivent engagent d'autres élus ailleurs qu'à Laval.

### **Droit no 2 : le droit à un logement convenable**

Depuis notre arrivée en novembre 2013 nous avons constaté les besoins criants en logements sociaux abordables (1000 demandeurs en attente) et cela, que ce soit pour les jeunes familles ou pour les personnes retraitées ou préretraitées. Les besoins étaient d'autant plus criants que le parc immobilier en logements abordables sous la responsabilité de l'OMHL était dans un état médiocre.

Nous avons dû nous atteler à la tâche en rétablissant un dialogue avec le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Ce dialogue a porté fruit puisque nous entamons maintenant la construction de la phase 1 du Val-Martin. Ce projet comprend 357 unités de logement social, dont 124 seront réalisées grâce à un investissement de 18,2 M\$ annoncé en janvier 2017 par les gouvernements fédéral et provincial. Il comprend également la construction d'un pôle communautaire, l'aménagement d'un espace vert et les travaux de réaménagement des infrastructures municipales pour lesquels la Ville investit plus de 30 M\$. Les personnes retraitées et préretraitées devraient pouvoir y trouver leur compte.

Le Mouvement lavallois – Équipe marc Demers poursuivra dans cette direction. Déjà, depuis 2016 nous avons créé une réserve qui au rythme de 750 000 \$ par année dotera la Ville d'un bras de levier pour l'investissement en logement social. Cette réserve atteint maintenant 1,5M\$ à consacrer au logement social en partenariat avec les autres paliers de gouvernement.

## **Droit no 5 : le droit à une offre de transport collectif accessible et abordable**

Nous avons pris l'engagement d'offrir le transport collectif gratuit à tous les résidents de 65 ans et plus à Laval. Depuis novembre 2013, c'est chose faite et c'est un engagement que nous maintenons.

Par ailleurs, en quatre ans, sous l'impulsion du Mouvement lavallois – Équipe Marc Demers, Ville de Laval a investi 254 millions à Société de transport de Laval(STL) pour moderniser, électrifier et augmenter les lignes et les fréquences offertes à la population. Des améliorations dont vos membres ont pu profiter. À cela s'ajoute le passage gratuit pour ceux qui présentent des billets du Rocket de Laval les soirs de match à la Place Bell. Une offre qui doit certes profiter aux membres de l'AQDR amateurs de hockey.

Le site web de la STL offre de plus une fenêtre destinée spécifiquement aux personnes âgées pour mieux les informer relativement à leurs besoins.

## **Droit 6 : le droit à un milieu de vie sécuritaire**

Le 3 février 2014, Ville de Laval est devenue officiellement une municipalité amie des aînés (MADA). Cette reconnaissance amène la Ville à entreprendre diverses actions appuyées par le maire Demers et l'ensemble de son équipe de conseillers municipaux.

Cette reconnaissance découle d'une démarche qui a donné lieu à un Portrait des services et des besoins des aînés sur le territoire lavallois et la mise sur pied d'un comité de partenaires MADA. C'est ce comité qui a préparé le Plan d'action Laval 2014-2017 et qui participe à sa réalisation avec l'appui de la Ville.

Dans ce plan d'action, 70 moyens ont été décrits afin de répondre aux besoins découlant du portrait de la situation des personnes âgées lavalloises. Déjà à titre d'exemples et au regard du plan d'action 2014-2017, le bilan 2016 affichait une réalisation de 92% des actions envisagées touchant à l'aménagement urbain (bancs parcs, éclairage, etc.), à l'accessibilité et à la sécurité. À ce chapitre on peut citer les feux sonores situés aux endroits stratégiques ainsi que le prolongement de la durée des feux aux intersections. Nous avons également consacré 70 000\$ pour l'aménagement d'un sentier pour les personnes âgées dans le Bois de l'équerre. Un succès qui nous fait envisager sérieusement de reproduire ce type d'aménagement dans d'autres bois, comme le Bois Notre-Dame.

Le même bilan, pour les actions touchant le soutien à une mobilité accrue des aînés par le biais de l'accessibilité des différents modes de transport, atteint une réalisation de 77%.

Au chapitre des communications, notez que nous avons lancé la ligne sociocommunautaire 211 (sur site internet également), une excellente ressource pour informer rapidement nos citoyens.

Toujours au chapitre de la sécurité, la gestion de la couverture de risque à Laval suppose la visite systématique et régulière des résidences de personnes retraitées et âgées. De plus nous avons sur la table une proposition financière pour le service de premiers répondants et ce, en partenariat avec Urgence Santé et le Ministère de la Santé. La proposition est en attente de réponse de la part du Ministre.

Dans la vision du Mouvement lavallois – Équipe Marc Demers, la Ville de Laval favorise l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées. Le programme d'aide de subvention pour le soutien à domicile pour les 65 ans et plus, s'inscrit donc également l'esprit de maintenir leur sécurité financière.

Au départ, ce programme visait les propriétaires, les locataires à raison de 100\$ ou de 200\$. C'est le fait d'être prestataire du programme de supplément du revenu garanti qui donne accès au montant le plus élevé. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, le maire Demers a décidé d'élargir le bassin de bénéficiaires à plus de 12 000 Lavallois dont la majorité est constituée de chambreurs.

Au cours du prochain mandat, le Mouvement lavallois – Équipe Marc Demers entend majorer de 50% les montants alloués pour en arriver à un montant global de 8,25M\$ par année consacré à ce programme qui touche directement vos membres.

#### **Droit 7 : le droit à une participation sociale et citoyenne à part entière**

Nous sommes une municipalité amie des aînés (MADA) et, dans cette perspective, toutes nos actions et politiques doivent se réserver un volet consacré aux personnes âgées et donc, de façon générale, aux personnes retraités et préretraités.

Dans un esprit d'ouverture et une philosophie de consultation des citoyens, le Mouvement lavallois – Équipe Marc Demers a appuyé la Ville dans la création d'une direction des consultations publiques. Cette direction est à élaborer une politique de consultation publique qui s'assure de faciliter la participation citoyenne. Nous assurerons que l'accès des personnes âgées à ces tribunes de participation citoyenne sera également faciliter voire, encourager.

En espérant que ces réponses puissent vous éclairer sur nos intentions et nos actions au cours de notre second mandat au regard de vos membres, je vous prie d'accepter, Monsieur le président, mes salutations respectueuses et je vous demande de les transmettre également à tous vos membres.

Marc Demers  
Maire de Laval  
Chef du Mouvement lavallois – Équipe Marc Demers

